

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an **DEUX MIL VINGT ET DEUX** le **16 DECEMBRE** à 20 heures. Le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Luciole de Méry-sur-Oise, sous la présidence de Monsieur Pierre-Edouard EON, Maire.

Etaient présents :

Messieurs et Mesdames : Pierre-Edouard EON (+1) Maire, Alexandre DOHY, Marie-Claude CRESPIAN, Rémi DU PELOUX, Laurence BARTHELEMI (+1), Hubert MARCHAIS, Catherine GAUTIER, Bernard RIO, Jean-Marc PECQUEUX, Eric LEMAIRE, Audrey MERI, Audrey LYS, Dominique DE GOUSSENCOURT, Chantal AMICEL, Grégory CROZZOLO, Marie-France HOFFMANN, Pascal FRANCK, Frédérique BACQUET, Eric LEROYER, Patrice RENARD, Elodie TEIXEIRA, Denis DE GOUSSENCOURT, Nathalie JOUNEAU, Jérôme DURIEUX, Maureen VAN RENSBERGEN, Frédéric LEGIEMBLE, Stéphane IMBERT formant la majorité des membres en exercice.

DATE DE CONVOCATION :

9 décembre 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE :	29
PRESENTS :	27
VOTANTS :	29

Absents représentés :

Stanislas BARTHELEMI représenté par Laurence BARTHELEMI
Sandrine CROZAT représentée par Pierre-Edouard EON

Madame Dominique DE GOUSSENCOURT est désignée secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Objet : Externalisation temporaire des missions d'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L 423-1 et R 423-15 du code de l'urbanisme,

Vu la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018, dite ELAN, modifiant l'article L. 423-1 du Code de l'urbanisme,

Considérant les difficultés rencontrées dans le cadre du recrutement de personnes expérimentées au sein du service urbanisme qui perdurent depuis plus d'un an,

Considérant le retard, que ces difficultés engendrent, dans le traitement des dossiers d'autorisation du droit des sols,

Après l'avis de la commission Finances, affaires générales et intercommunalité du 7 décembre 2022,

Ayant entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, **le Conseil municipal**, à la majorité :

o **26 voix POUR**

Messieurs et Mesdames : Pierre-Edouard EON (+1) Maire, Alexandre DOHY, Marie-Claude CRESPIAN, Rémi DU PELOUX, Laurence BARTHELEMI (+1), Hubert MARCHAIS, Catherine GAUTIER, Bernard RIO, Jean-Marc PECQUEUX, Eric LEMAIRE, Audrey MERI, Audrey LYS, Dominique DE GOUSSENCOURT, Chantal AMICEL, Grégory CROZZOLO, Marie-France HOFFMANN, Pascal FRANCK, Frédérique BACQUET, Eric LEROYER, Patrice RENARD, Elodie TEIXEIRA, Denis DE GOUSSENCOURT, Nathalie JOUNEAU, Stéphane IMBERT

APPROUVE le principe de recourir à un prestataire privé pour l'assistance à l'instruction des projets d'aménager, d'une partie des demandes de permis de construire, de démolir, des certificats d'urbanisme et d'une partie des demandes de déclarations préalables, ainsi qu'à une partie des certificats d'urbanisme.

AUTORISE en conséquence Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires à cette externalisation et à signer les actes y afférents à l'exécution de la présente délibération.

DECIDE d'externaliser les missions d'instruction des autorisations d'urbanisme, auprès de la société URBADS.

PRECISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Méry-sur-Oise, le 16 décembre 2022

La secrétaire de séance,



Dominique DE GOUSSENCOURT
Conseillère municipale

D. Goussencourt

Le Maire,



Pierre-Edouard EON
Vice-Président du conseil départemental
du Val d'Oise